



LOT-ET-GARONNE  
47140

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2016

L'an deux mille dix-sept le 10 avril  
Le conseil municipal de la commune de Massels  
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la  
Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques PICCOLI, Maire.

### Nombres de conseillers:

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Date de convocation du conseil municipal 03 avril 2017

Présents : Mr DORDÉ François, Mr BARRIERES Bernard, Mr  
CALMETTES Jacques, SALEVIEILLES Franck,

Mr PICCOLI Jacques, Mr PINEDE Daniel, Mme GIBBS Anne-  
Marie, Mme LALO Régine, Mr HABOUZIT Thierry

Excusée : Mme GRONDIN Sylvia, Mr BANNEAU Gabriel

Secrétaire de séance : Mr SALEVIEILLES Franck,

### ORDRE DU JOUR

- Vote du Budget primitif 2017- commune de Massels
- Vote du Budget primitif 2017- Station-service
- Vote des taux des taxes locales 2017
- Participation à la SEM Plateforme bois énergie
- Achat terrain Lacardayre
- Travaux d'investissement 2017-2020
- Questions diverses

*Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'autorisation, de modifier l'ordre du jour ainsi qu'il suit :*

*Ajout de 2 sujets :*

*- Aide au voyages scolaire de l'école de Cauzac*

*- Aide au voyage scolaire en Espagne des élèves du collège Damira Asperti de Penne d'Agenais*

### 2017-12

### VOTE DU BUDGET 2017- COMMUNE DE MASSELS

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2017, comme suit :

	<u>Investissement</u>
Dépenses	: 243 500.00
Recettes	: 243 500.00

	<b><u>Fonctionnement</u></b>	
Dépenses	:	<b>434 295.00</b>
Recettes	:	<b>434 295.00</b>

Pour rappel, total budget :

<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses	:	<b>243 500.00</b>
Recettes	:	<b>243 500.00</b>
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses	:	<b>434 295.00</b>
Recettes	:	<b>434 295.00</b>

### **2017-13**

#### **VOTE DU BUDGET ANNEXE 2016- STATION SERVICE**

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016

#### **Investissement**

Dépenses	:	<b>295 700.00</b>
Recettes	:	<b>295 700.00</b>

#### **Fonctionnement**

Dépenses	:	<b>13 000.00</b>
Recettes	:	<b>13 000.00</b>

Pour rappel, total budget :

<b>Investissement</b>		
Dépenses	:	295 700.00
Recettes	:	295 700.00
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	:	13 000.00
Recettes	:	13 000.00

### **2017-14**

#### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2017**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2017, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 29 909 € ;

Considérant que la fusion de la CCPA et Fumel-Communauté et donc la création de FUMEL VALLEE DU LOT entraine un nouveau calcul des votés par l'EPCI.

Afin que la pression fiscale reste inchangée pour le contribuable, les taux communaux doivent être ajustés en fonction des taux votés par l'EPCI.

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,  
le conseil municipal ;**

**Article 1<sup>er</sup>** : décide de voter les taux d'imposition 2017 comme suit

- Taxe d'habitation = **9.54 %**
- Foncier bâti = **8.60 %**
- Foncier non bâti = **72.52 %**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

**Article 2 : Charge** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

**Article 3 : Constate** que la délibération est approuvée à 9 voix pour, zéro contre et zéro abstention

**2017-15**

**PARTICIPATION A LA SEM PLAFORME BOIS ENERGIE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une SEM « Fumel Energie Durable » a été créée et qu'une participation de 50 € est demandée sous la forme d'acquisition d'action.

Il souligne l'intérêt de ce projet économique et écologique.

Mr le Maire propose de participer à cette SEM.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après délibération, décide à l'unanimité:

- **De Participer** à la SEM « Fumel Energie Durable »
- **De fixer à 50€** la participation communale
- **Constate** que la délibération est approuvée à 9 voix pour, zéro contre et zéro abstention

2017-16

ACHAT TERRAIN A LACARDAYRE

Mr le Maire fait part à l'assemblée délibérante de la mise en vente de terrains situés à Lacardayre par la famille Regnard.

La parcelle B 614 d'une superficie de 6 809 m<sup>2</sup> permettrait la réalisation d'un parking poids lourds pour le restaurant et éventuellement la construction de logements à louer. Sur la parcelle B608 d'une superficie de 40m<sup>2</sup> se situe une ancienne croix que la municipalité souhaitera conserver et restaurer.

Les propriétaires propose la vente de ces terrains pour un montant de 5€ le m<sup>2</sup>, soit 34 445.00€ hors frais de notaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré

1. **Accepte** l'achat de ces terrains situés lieu-dit « Lacardayre » à Massels cadastrés B608 et B614 d'une superficie totale de 6 884 m<sup>2</sup>, au prix de 5€ le m<sup>2</sup>, soit **34 445.00€**
2. **Autorise** le Maire OU Mr le 1<sup>er</sup> adjoint en cas d'empêchement de Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
3. **Nomme** Me PRAT, Notaire à Beauville, afin de réaliser cet achat par la commune
4. **Constata** que la délibération est approuvée par 9 voix pour, zéro contre et zéro abstentions.

2017-17

Convention adhésion « Sécurité du système d'information »

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet « L'élu rural numérique », le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne a ouvert un service intitulé « Sécurité du système d'information » qui a pour objet :

- l'accès à un outil de gestion de parc et de support informatique,
- La sauvegarde déportée automatisée,
- la protection des postes de travail et des serveurs,
- l'accompagnement dans la mise en conformité avec la loi Informatique et Libertés.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après délibération, décide à l'unanimité:

- **d'adhérer** à la convention « Sécurité du système d'information » proposé par le CDG 47 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction ;
- **d'autoriser** le paiement du montant de la cotisation annuelle s'élevant à 13 euros pour une année ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant ;

**2017-18**

**DEMANDE D'AIDE AU VOYAGE SCOLAIRE DE L'ECOLE DE CAUZAC**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de Mme la Directrice de l'école de Cauzac, sollicitant une subvention pour une classe découverte pour les élèves de CP/CE1 à Montignac.

Cette aide a pour but d'aider un élève de notre commune à participer à cette classe découverte qui se déroulera du 9 au 11 octobre 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité:

**1-d'attribuer** une aide exceptionnelle de 75€ pour l'enfant de la commune de Massels, participant à ce séjour

**2-de prévoir** la somme au budget primitif 2016 article 6574

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00**

**SIGNATURES**

Mr PICCOLI Jacques

Mr HABOUZIT Thierry

Mr CALMETTES Jacques

Mr BANNEAU Gabriel

Excusé

Mr BARRIERES Bernard

Mr DORDE François

Mme LALO Régine,

Mr PINEDE Daniel,

Mme GIBBS Anne Marie

Mme GRONDIN Sylvia

Excusée

Mr SALEVIEILLES Franck